

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

17

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le douze février, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Dominique BURET, Joël CLOMENIL, Frédéric DELAMARE, Annie DEPRESLE, René DUFOUR, Isabelle DUONG, Eugène GIMENEZ, Jérôme GRENIER, Danielle JEANNE, Claude LANDAIS, Janick LEGER, Yannick LUCAS, Jean-Luc MOENS, Marie-Dominique PERCHET

Etaient excusés :

Françoise BULARD, Pieternella COLOMBE, Richard JACQUET, Jérôme PASCO, Mickaël PEREIRA, Martine SAINT-LAURENT

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Pascal LEHONGRE, Michaël ONO DIT BIOT

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Était présente :

Chantal LE GALL

Etaient excusés :

France BARILLER, Servane BAYRAM, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO, Jean-Pierre LE ROUX, Jean-Marie LEJEUNE

MEMBRES
VOTANTS :


17

Date de convocation : 5 février 2026

Secrétaire de séance : Eugène GIMENEZ

**BUDGET PRIMITIF DU CENTRE DE GESTION DE LA
TERRITORIALE DE L'EURE - EXERCICE 2026**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20260311-BP2026-BF



En préambule, il convient de rappeler que conformément aux préconisations émises par la Cour des Comptes, le CDG27 persiste à rechercher la meilleure adéquation entre engagement de la dépense publique et services offerts aux collectivités et établissements, à l'aune d'une combinaison de leurs préoccupations et du principe de spécialité des CDG.

Pour rappel, l'objectif affiché par le CDG 27, en 2015, 2016, 2017 et 2018, consistant à viser un niveau de soutenabilité financière permettant une assise financière conforme aux besoins de l'établissement et une solidarité avec les collectivités et EPCI via une baisse de la cotisation obligatoire s'est concrétisé en 2019. Toutefois et comme démontré dans le débat sur les orientations budgétaires et le compte administratif 2021, la baisse chronique du niveau d'autofinancement a conduit à une augmentation du taux de la cotisation additionnelle, passant de 0.05 à 0.15 à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'objectif consistant à mettre fin à ladite baisse étant atteint en 2022, il semble approprié de proposer un budget 2026 construit à taux de cotisations équivalents à ceux de 2022 ainsi que sur des tarifs ajustés au coût des missions proposées.

Pour 2026, il est proposé un budget qui s'équilibre en section d'investissement à **225 452 €** contre 151 964 en 2025, 129 759 en 2024, 155 673 en 2023, 106 032 € en 2022, 87 793 en 2021, 74 093 € en 2020, 82 567 € en 2019, 148 310 € en 2018, 144 524 € en 2017, 104 650 € en 2016 et 119 014 € en 2015.

Il s'équilibre en section de fonctionnement sur la base de **4 296 845€** contre 3 877 717 en 2025, 3 419 359 en 2024, 3 568 410 en 2023, 3 431 431 € en 2022 ; 3 453 958 en 2021, 3 507 746 € en 2020, 3 703 426 € en 2019, 3 753 184 € en 2018, 3 839 113 € en 2017, 3 722 995 € en 2016 et 3 776 007 € en 2015.

L'ANALYSE DE CE BUDGET

PRESENTATION PAR CHAPITRE DES DEUX SECTIONS

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	MONTANT	CHAPITRES RECETTES	MONTANT
		001 Excédent reporté	5 999
20 Immobilisations incorporelles	20 000	10 Dotations, fonds divers	15 445
		040 Provisions pour CET ¹	798
21 Immobilisations corporelles	205 452	040 Amortissements	30 575
		021 Virement de la section de fonctionnement	172 635
TOTAL SECTION	225 452	TOTAL SECTION	225 452

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20260212-DEL202611-BF



¹ Compte Epargne Temps

FUNCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260311-BP2026-BF-BF



DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	1 210 719	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 096 156
012 Charges de personnel	2 628 000		
65 Autres charges de gestion courante	214 118	70 Produits des services du domaine	2 200 000
023 Virement à la section d'investissement	172 635	74 Dotations et participations	689
67 Charges exceptionnelles	40 000		
042 Amortissements et provisions	31 373		
TOTAL SECTION	4 296 845	TOTAL SECTION	4 296 845

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

EXCEDENT REPORTÉ : chapitre 001 : 5 999€ (En Année 2025, soit année N-1 : 64 678€)

LES DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Article 10222 : FCTVA : Montant global : 15 445 € (N-1 : 10 626 €)

LES OPERATIONS D'ORDRE

Au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : montant : 172 635 €

Au chapitre 040 – Dotations aux amortissements et provisions : Montant : 31 373 € (N-1 : 25 178 €)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 20, les droits relatifs aux licences des différents logiciels utilisés sont inscrits, extensions de garantie du serveur ; aléas. **MONTANT DU CHAPITRE** : 20 000 €. (Année N-1 : article 2051 : 20 000 €)

Au chapitre 21, les inscriptions suivantes sont proposées :

Article 2121 : aménagements paysagers : **MONTANT** : 1 000 € (N-1 : 3 000 €)

Article 21311 : Prévision de travaux peinture extérieur bâtiment, travaux appuis de fenêtres, nettoyage des gouttières, nettoyages des murs du bâtiment, travaux salle 6. **MONTANT** : 62 737 € (N-1 : 92 964 €)

Article 21828 : 72 000 € : achat de 2 ou 3 véhicules

Article 21838 : Matériel informatique : **MONTANT** : 48 715 € (N-1 : 20 000 €)

Article 21848 : Mobilier : enveloppe pour diverses acquisitions : MONTANT

Article 2188 : Autres acquisitions : MONTANT : 10 000 € (N-1 : 8 000 €)

Pas d'inscription au chapitre 040, côté dépenses. N-1 : 0 €

MONTANT DU CHAPITRE : 205 452 € contre 131 964 € en N-1.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont donc équilibrées à la somme de 225 452€.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20260311-BP2026-BF
Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 027-282700020-20260212-DEL202611-BF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Le chapitre 011 - les charges à caractère général concernent toutes les charges liées directement à l'exploitation des services avec notamment une répartition fonctionnelle liées à la nature de l'activité. Cela concerne la fourniture des produits non stockables comme l'eau, les redevances d'assurance, l'électricité, les combustibles et les carburants.

D'autres catégories de dépenses sont affectées sur ce poste budgétaire et se définissent ainsi :

- Les fournitures diverses (alimentation, produits d'entretien, petit équipement, fourniture de voirie, etc ...),
- Les prestations de services (missions d'études diverses, etc.), les locations mobilières et immobilières et les charges locatives (bâtiments, voies, réserves diverses, mobilier et matériel roulant),
- L'entretien des équipements et terrains et les contrats de maintenance,
- Les prestations diverses (primes d'assurances, documentation générale, formation du personnel, frais de colloque et divers),
- Les autres frais d'exploitation (honoraires d'avocats et autres frais d'acte et de contentieux, assistances diverses, fêtes et cérémonies, transports divers, réceptions, frais d'affranchissement et de télécommunications),
- Taxes et impôts divers (taxes foncières, droit d'enregistrement et autres impôts et taxes).

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Articles en M57	Montants BP 2026	Libellés
60611	1 400	Eau
60612	17 000	Electricité
60613	12 000	Gaz
60622	20 000	Carburant
60623	16 400	Alimentation dont concours : 6 400
60628	5 000	Abonnements cartes GR
60631	7 000	Produits entretien
60632	10 000	Petit équipement
60636	500	Vêtements, chaussures

6064	8 000	Fournitures administratives
60668	1 000	Autres produits pharmaceutiques
6068	300	Autres matières et fournitures
6132	20 000	Locations salles concours
61358	20 000	Dont concours chaises tables : 6 700
615221	10 000	Réparation toiture, sanitaires
61551	15 000	Changements pneus et diverses réparations, entretien sur véhicules
61558	1 000	Réparations sur matériel dont étalonnage audiomètres
6156	105 057	Maintenance GIP informatique ; maintenance Cosoluce logiciels finances et RH ; vérification extincteurs ; Vérification électrique ; entretien chaudière ; climatisation salle informatique ; maintenance informatique ; site internet ; fontaine à eau
6161	1 500	Assurance multirisques
6168	10 000	Assurances voitures et RC
6182	10 000	Abonnements dont 4 026 Idéal connaissances
6184	45 780	Formations payantes ; 2 formations par CNFPT 20 secrétaires de mairie
6185	1 000	Frais de colloques-séminaires
62261	35 000	Honoraires médicaux conseil médical formation restreinte (ex comité médical) + Conseil médical formation plénière (ex Commission réforme) : 30 000, concours
62268	121 000	Intervenants concours : 100 500 + indemnités magistrats conseil discipline
6227	16 000	Avocat contentieux
6228	67 249	Dont Gestion congés Online : 1200 ; Exatech dématérialisation copies : 4 000 ; service archivage électronique aux Carrières : 9 000 ; qualité de vie au travail ; Abonnement logiciel RH/Compta : 5 500 ; élections professionnelles 20 000
6231	1 000	Annonces marchés
6234	12 000	Réceptions et CRET
6236	7 330	Coût photocopies
6237	2000	Publications
6238	6 000	Divers
6251	17 000	Frais déplacements agents Centre et SMT
6251	19 000	Frais de déplacements CAP CD ; concours 10 800
6261	56 700	Frais affranchissement dont élections professionnelles : 30 000
6262	16 000	Téléphonie ; fibre ; mini Box; alarme
6281	107 803	Dont 7 000 CNAS ; 12 202 FNCDG ; 60 000 diverses participations aux autres CDG p/organisations concours ; GIP Informatique : 7 063 ; CIG bilan social : 1 503 ;
62878	350 000	Remboursements activités syndicales (pour mémoire : 286 377.15 en 2025, 281 998.26 en 2024 ; 260 575.84 en 2023 ; 318 429.65€ en 2022 389 355.35 € en 2021 ; 358 964.26 € en 2020 ; 248 482.66 € en 2018 ; 251 530.90 € en 2017 ; 248 458.60 réglés en 2016 au titre des AA et DAS contre 172 316.22 € réglés en 2015 au titre des AA et des DAS)
6283	27 000	Nettoyage locaux
6288	10 500	Divers frais
6355	1 200	Taxes et impôts sur les véhicules
	1 210 719	

A noter que ce chapitre est impacté par des dépenses suivantes :

- Organisation de deux formations dispensées par le CNFPT visant à former avec RQTH pour ensuite les intégrer au service missions temporaires avant un éventuel recrutement par des collectivités ou EPCI
- Le marché des élections professionnelles et du conseil d'administration avec le GIP Informatique

2 - Au niveau des dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour l'année 2026, les dépenses de personnel sont fixées à 2 628 000 € contre 2 513 000 en 2025, 2 238 489 en 2024, 2 276 489€ en 2023, 2 163 760 € en 2022, 2 143 760 en 2021, 2 380 000 € en 2020, 2 387 000 € en 2019, 2 455 000 € en 2018 et 2017, 2 520 000 € en 2016 et 2 600 000 € en 2015 et ce, au regard des mouvements de personnel évoqués à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires du 29 janvier 2025 et d'une enveloppe dédiée au service des missions temporaires pour 250 000 €.

En ce qui concerne les charges :

- CNRACL passant à 37.65% au lieu de 34.65% pour la part patronale (+31 000€)
- URSSAF assurance Vieillesse à 2.11% au lieu de 2.02% pour la part patronale
- URSSAF Accident du travail à 1.66% au lieu de 1.72% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche A à 4.27% au lieu de 4.2% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche A à 2.84% au lieu de 2.8% pour la part salariale
- IRCANTEC Tranche B à 12.75% au lieu de 12.55% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche B à 7.06% au lieu de 6.95% pour la part salariale

Détail par article :

Articles en M57	Montants BP 2026	Libellés
6218	196 000	Autre personnel extérieur
6331	11 500	Versement Mobilité
6332	1 000	Cotisations versées au F.N.A.L.
6336	12 000	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale
6338	4 000	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
64111	800 000	Rémunérations du personnel Rémunération principale
64112	12 000	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
64113	12 000	NBI
64118	450 000	Autres indemnités
64131	400 000	Personnel non titulaire Rémunérations NT
64132	11 000	Supplément familial de traitement NT
64138	85 000	Primes et autres indemnités NT
6415	10 000	Congés payés

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260311-BP2026-BF

S²LO

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260212-DEL202611-BF

S²LO

6451	220 000	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.
6453	317 000	Cotisations aux caisses de retraite
6454	15 000	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C
6455	48 000	Cotisations pour assurance du personnel
6456	5 000	Versement au F.N.C du supplément familial
6458	15 000	Cotisations aux autres organismes sociaux.
64731	500	Allocations de chômage versées directement
6475	1 000	Médecine du travail, pharmacie
6478	2 000	Autres charges sociales diverses
6488	0.00	Autres
	2 628 000	

3 - Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

Les prévisions budgétaires sont fixées à hauteur de : 214 118€

Elles se répartissent par articles comme suit :

- 65311 Indemnités élus : 60 000 (N-1 : 57 000 €)
- 65312 Remboursement frais Membres Conseil Administration : 2 500 (N-1 : 2500) + Remboursement frais Membres organismes paritaires : 8 000 (N-1 : 8 000) + Remboursement frais Membres Conseil médical formation plénière et formation restreinte : 19 000 (N-1 : 19 000)
- 65313 Cotisations retraite : 5 000 (N-1 : 5 000 €)
- 6541 Admissions en non-valeur : 2 000 (N-1 : 2000 €)
- 657 Subventions (montants individuels fixés par délibération) : 22 574 € (N-1 : 22 358) (ANDCDG : 700 ; autres subventions : en cas d'absence d'octroi de locaux aux organisations syndicales représentées au comité technique : fixation d'un montant d'une subvention qui doit être représentative des frais de location et d'équipement des locaux - Décret 2014-1624 du 24 décembre 2014, chapitre 1^{er}, article 3, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa, article 4, 3^{ème} alinéa)
- 65818 : Logiciel médecine mise à disposition du GIP Informatique en Saas : 95 044€

4 - Pas de charges financières 2026 en l'absence de recours à l'emprunt

5 - Pour le chapitre 67 « charges exceptionnelles », les inscriptions budgétaires 2026 sont estimées à 40 000 € afin de faire face à d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs (article 673) ; (N-1 : en 673 : 40 000)

6 - Le chapitre 042 « Dotations aux amortissements et provisions » est abo

Amortissements pour une somme de 30 575 € contre 20 113 € en 2025.

Provisions budgétaires pour risque lié au Compte Epargne Temps (CET) : 798 € pour compléter la provision de 2025 (N-1 : provision complétée à hauteur de 5 065 €).

A noter : pas de prévision de provisions pour restes à recouvrer, du fait de l'absence de ces derniers, antérieurs à n-1.

7- Au chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 172 635 € permettant le financement de dépenses d'investissement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Le chapitre 70 « Produits des services, des domaines et ventes diverses » est estimé à 2 200 000€.

Les recettes prévisionnelles se déclinent par articles, comme suit :

Articles M57	Libellés	Inscriptions BP 2026
706881	Cotisation obligatoire	1 700 000
706882	Cotisation additionnelle	200 000
706883	Contribution socle commun	100 000
706888	Autres conventions et remboursements (Médecine, SMT, Archives)	200 000

2. Au chapitre 74, article 744 : 689 € de FCTVA

3. Pas d'inscription au chapitre 042

4. Au chapitre 002, l'excédent de fonctionnement 2025 est reporté pour 2 096 156€.

Compte tenu de cette présentation, il vous est proposé :

- D'approuver le Budget Primitif du CDG27 pour l'exercice 2026.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des dépenses de personnel

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE, A L'UNANIMITE :

- d'approuver le Budget Primitif du CDG27 pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des dépenses de personnel.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :

Date de notification :

Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.

Fait à Evreux, le

Le Président,



LE PRESIDENT

Pascal LEHONGRE

V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/02/2026

Présenté par LE PRESIDENT, PASCAL LEHONGRE

A EVREUX, le 12/02/2026

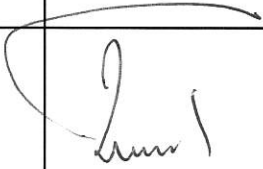
Délibéré par le conseil d'administration du CDG 27, réuni en session Ordinaire

A EVREUX, le 12/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante.



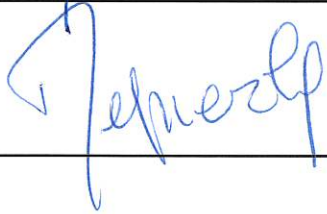
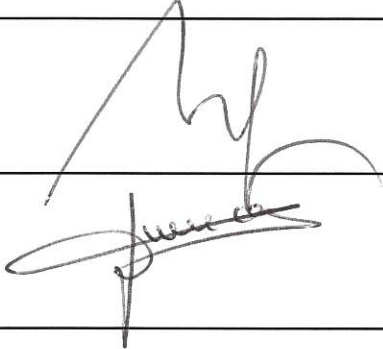
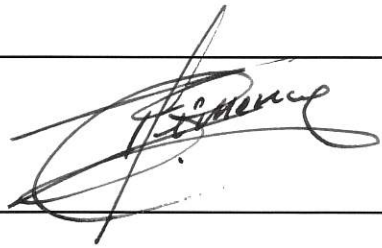
V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

M. BALDARI François	
Mme BARILLER France	
Mme BATAILLE-LECLAIRE Catherine	
Mme BAYRAM Servane	
M. BEAUDOUIN Laurent	
Mme BEAUVILLARD Karène	
M. BLOUIN James	
Mme BONNARD Colette	
M. BONVOISIN Patrice	
M. BOUILLIE Jean-Luc	
Mme BULARD Françoise	
M. BURET Dominique	

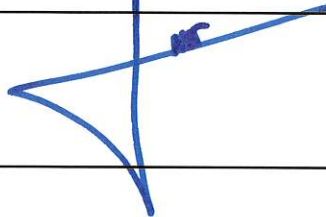


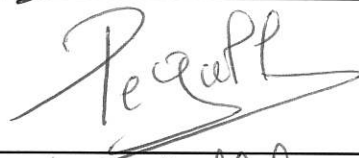

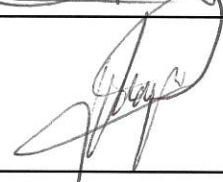
V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

M. CHERON Gérard	
M. CLOMENIL Joël	
Mme COLOMBE Pieternella	
M. DELAMARRE Frédéric	
Mme DEPRESLE Annie	
Mme DOSSOU YOVO Marie-Louise	
M. DUFOUR René	
Mme DUONG Isabelle	
Mme ENAUX Noëlla	
M. GIMENEZ Eugène	
Mme GRAFFIN Sylvie	
M. GRAVELLE Nicolas	




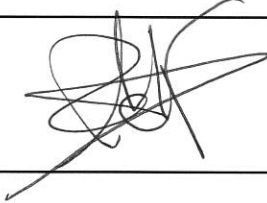
V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

M. GRENIER Jérôme	
Mme HANTZ Odile	
M. JACQUET Richard	
Mme JEANNE Danielle	
M. LANDAIS Claude	
Mme LE GALL Chantale	
Mme LEGER Janick	
M. LEHONGRE PASCAL	
M. LEJEUNE Jean-Marie	
M. LELOUTRE Yves	
Mme LEMEZ Sophie	
M. LE ROUX Jean-Pierre	

V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

M. LOISEAU Georgio	
M. LUCAS Yannick	
M. MOENS Jean-Luc	
M. ONO DIT BIOT Michaël	
M. ORDONEZ Manuel	
M. PASCO Jérôme	
M. PECOT Bertrand	
Mme PERCHET Marie-Dominique	
M. PEREAL Pascal	
M. PEREIRA Mickaël	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

M. PLOUVIER Thierry	
Mme PRESLES Gwendoline	
Mme PREYRE Françoise	
M. ROYOUS Claude	
Mme SAINT-LAURENT Martine	
M. VALLEE Laurent	
M. VEIT Patrick	

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/02/2026, et de la publication le 12/02/2026.

A EVREUX, le 12/02/2026